

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 28 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 20

Madame Chantal AYGAT, Maire,  
Mesdames Patricia OGRODNIK (arrivée à 20h15), Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,  
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoints au Maire,  
Mesdames Virginie LARROUX, Monique NICODEMO-SIMION, Sylviane GABEZ, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,  
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Michel HANNE, Olivier BERTHELOT, Laurent LESUEUR et Franc CORTESE, conseillers municipaux.

Procurations : 5

Madame Katia ZANETTI donne procuration à Madame Nelly AUGUSTE,  
Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Monsieur Robert BONNAFE,  
Madame Fabienne SAINT-AUBIN donne procuration à Madame Chantal AYGAT,  
Madame Morgane GUILLEMOT donne procuration à Monsieur Patrick DI BENEDETTO,  
Madame Michèle SANTACREU donne procuration à Madame Alexandrine MOUCHET,

Absents : 4

Samuel TRESSEL, Fabrice MARTINEZ, François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BERTHELOT

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
Nombre de Conseillers présents : 20  
Nombre de Conseillers votants : 25  
Date de convocation : 20 octobre 2022  
Date d'affichage : 20 octobre 2022

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2022

VIE INSTITUTIONNELLE/ADMINISTRATION GENERALE :

- 1/ Approbation du règlement intérieur de la médiathèque et signature d'une convention de services avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

RESSOURCES HUMAINES/PERSONNEL TERRITORIAL :

- 1/ Modification et approbation du tableau des emplois et des effectifs

INFORMATIONS DIVERSES :

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2022

Madame le Maire soumet le compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le 30 septembre 2022.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 30 septembre 2022.

## I. VIE INSTITUTIONNELLE/ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1 Délibération 2022/053 : Approbation du règlement intérieur de la médiathèque et signature d'une convention de services avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Exposé :

La commune porte actuellement un projet structurant de création d'une médiathèque afin d'offrir à la population un service culturel de qualité pour tous. Les travaux sont terminés, le déménagement est en cours et l'entrée en fonction du nouveau bâtiment est prévu pour le lundi 07 novembre prochain.

Afin de parvenir à un fonctionnement efficient de cette nouvelle structure, il convient d'approuver le règlement intérieur qui détermine toutes les modalités d'organisation du service. Le document est joint à la présente note de synthèse. Il a été rédigé par la commission culture lors de deux séances de travail.

Par ailleurs, Madame le Maire informe le conseil municipal que la médiathèque de Merville fonctionne en étroite collaboration dans un cadre partenarial avec la médiathèque départementale placée sous l'égide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Elle propose donc de signer avec cette entité une convention de services qui va régir nos futures relations.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur de la médiathèque annexé à la présente délibération,

ENTERINE la signature d'une convention de services avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## II. RESSOURCES HUMAINES/PERSONNEL TERRITORIAL

### 1.2 Délibération 2022/054 : Modification et approbation du tableau des emplois et des effectifs

Exposé :

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Par délibération n°2022-050, la commune de Merville a approuvé l'actualisation du tableau des emplois et des effectifs à compter de la rentrée de septembre 2022.

Chantal AYGAT

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1 à 313-4,

Considérant l'importance pour la commune de détenir un document exhaustif, fiable et contenant les bonnes informations,

Considérant les besoins exprimés aux services affaires scolaires et enfance jeunesse en fonction du nombre d'enfants accueillis,

Considérant la nécessité de réaliser des ajustements dans les effectifs et dans les temps de travail des agents contractuels afin de répondre aux besoins exprimés par la collectivité,

Considérant la volonté de la commune de doter les services techniques communaux d'un contrat d'apprentissage d'une durée de 2 ans permettant de renforcer les moyens humains de ce pôle et d'offrir une formation professionnalisante et qualifiante à un jeune motivé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications et la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs,

PRECISE que les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2022,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### III. INFORMATIONS DIVERSES

- ✦ Madame le Maire informe les élus que selon toute vraisemblance les cérémonies d'inauguration de la médiathèque et du groupe scolaire auront lieu le lundi 05 décembre prochain à 18h00.
- ✦ Madame AYGAT explique au conseil municipal la réforme de la taxe d'aménagement et surtout le partage de celle-ci avec la communauté de communes.

La séance est close à 20h30.

Le Maire,  
Chantal AYGAT



Le Secrétaire de séance,  
Olivier BERTHELOT



